

**COMMUNIQUÉ de Mgr Noël Simard  
pour diffusion immédiate  
aux paroisses du diocèse de Valleyfield**

Suite à la rencontre du **Bureau de l'Évêque** tenue ce lundi après-midi, **16 mars 2020**, de nouvelles directives ont été identifiées en complément à ce qui est déjà demandé par l'*Institut national de santé publique Québec* et l'*Assemblée des évêques catholiques du Québec*.

Pour le **volet pastoral**, il est demandé :

- De suspendre tous les parcours de catéchèse tant et aussi longtemps que les écoles seront fermées.
- De suspendre toutes les célébrations : messes de semaine et dominicales, funérailles, baptêmes, mariages, tel que demandé dans le communiqué précédent.
- De ne plus faire de visite à domicile, à l'exception de l'onction des malades (fin de vie), avec protection (masque, gants), et dans la mesure du possible, selon la disponibilité des prêtres. Toutefois, restent pertinentes les visites humanitaires (fin de vie) en milieu hospitalier ou en maison de soins palliatifs, dans la mesure du possible, selon la disponibilité des prêtres.
- Pour le feuillet paroissial de ne produire qu'un seul feuillet et de le rendre disponible sur le site web ou la page Facebook de la paroisse. Y présenter des textes de réflexion afin de poursuivre notre chemin vers Pâques. Ne pas y mettre les intentions.
- Que les intentions de messe recommandées par des personnes soient reportées.
- Les soupers bénéfiques des Œuvres de l'Évêque qui devaient se tenir ce printemps sont annulés.

Pour le **volet administratif**, tant pour les paroisses que pour le centre diocésain, il est demandé :

- De fermer l'accès aux bureaux, que les services ne soient rejoignables que par courriel et téléphone. Préparer les annonces et affiches nécessaires à une bonne communication, et s'assurer d'avoir un numéro d'urgence avec le message de la boîte vocale.
- Que l'équipe du personnel de soutien et du personnel pastoral soit réduite au minimum, mais en assurant les services essentiels. Au besoin, il est possible de faire des aménagements au niveau des horaires. Il est toutefois important, dans la mesure du possible, d'offrir un accueil pastoral, ce qui demandera des innovations dans nos façons de faire : rendez-vous par Skype, capsules sur Facebook, partage de ressources spirituelles sur le site web de la paroisse, etc.
- Les personnes qui se placeront ou seront placées en isolement volontaire reçoivent leur plein salaire.
- D'annuler tous les rassemblements et les rencontres qui ont lieu à l'église ou au presbytère.

L'entrée en vigueur de ces directives se fera le **mercredi 18 mars** et sera valide jusqu'au **31 mars 2020, inclusivement**. Ces directives sont sujettes à des modifications ou une prolongation, selon les demandes faites par l'*Institut national de santé publique Québec* et l'*Assemblée des évêques catholiques du Québec*.

Le 1<sup>er</sup> avril prochain, un nouveau communiqué vous parviendra avec les suites à donner et la question des activités et célébrations de la Semaine Sainte.

Encore une fois, je sais que ces directives auront des conséquences pour la vie de nos paroisses et pour toutes les personnes impliquées dans ce défi à relever ensemble. Je fais appel à votre compréhension et à votre solidarité.

En portant d'une façon particulière toutes les personnes touchées par cette pandémie, restons unis dans la prière et l'espérance de jours meilleurs.

+ Noël Simard

+ Noël Simard, évêque